



Calendrier

**Date limite du dépôt du dossier d'inscription :
18 juin 2021**

- › **Tests de sélection :**
28 juin 2021
- › **Positionnement :**
28 juin 2021
- › **Formation :**
Du 23 août 2021 au 23 juin 2022
- › **Financement :**
Consulter le secrétariat pour vous aider à trouver les financements de la formation.

Renseignements

Secrétariat :

Marie Françoise CHARDET
coordinationescrimera@gmail.com

04.78.75.36.37

Coordinateur pédagogique :

Luc TULOUP
formationescrimera@gmail.com

06.16.01.27.65

ERA
FORMATION

L'avenir de l'escrime en Auvergne-Rhône-Alpes

Organisme de formation enregistré sous le numéro 82 69 132 06 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Sous réserve d'habilitation par la DRJSCS.

ERA
FORMATION
L'avenir de l'escrime en Auvergne-Rhône-Alpes



BPJEPS Escrime 2021-2022



DEVENEZ ENSEIGNANT D'ESCRIME

Le titulaire du BPJEPS
Escrime peut encadrer
l'escrime en toute
autonomie.

Il peut conduire des cycles
d'apprentissage, donner des
leçons individuelles, concevoir des
projets de développement dans
les clubs et encadrer des formes
d'activités variées telles que l'éveil
escrime, les cours loisirs ou
débutant, etc...

Le titulaire du BPJEPS Escrime
peut notamment être embauché
par :

- › Des clubs
- › Des structures d'animation
périscolaires
- › Des mairies



POUR VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL... EMPRUNTEZ LA BONNE PISTE

Je me forme :

La formation du BPJEPS Escrime se déroule en alternance à raison de :

- › 608h en centre et 384h en structure pour un parcours complet
- › 112h en centre et 128h en structure pour un parcours avec les UC 1 et 2.
- › 496h en centre et 256h en structure pour un parcours avec les UC 3 et 4.

Les personnes titulaires d'un CQP sont dispensées de l'UC 3.

Les personnes titulaires de deux CQP sont dispensées des UC 3 et 4.

Les titulaires du CS Escrime sont dispensés des UC 1 et 2.

Je m'inscris :

Conditions d'accès :

La formation est ouverte aux personnes âgées de plus de 18 ans titulaires de :

- › Formation aux premiers secours ou prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou AFPS
- › Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escrime datant de moins de trois mois.
- › Les candidats en situation de handicap sont invités à nous contacter en amont de l'inscription pour mettre en place un parcours spécifique dans la mesure du possible.

Dossier téléchargeable :

formationescrimera.wordpress.com